



**COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE C.G.T**  
**DES SERVICES PUBLICS DE La Sarthe**  
4 rue D'Arcole 72000 Le Mans  
Tél : 06.29.84.80.07  
Courriel : csd.cgt72@gmail.com

Monsieur BRIFFAULT Michel  
Maire de Coulans sur Gée  
Me/M le Président du CCAS de Coulans sur Gée  
Mme la Directrice de l'Ehpad de la Chanterie

29 rue Nationale

72 550 Coulans sur Gée

**Courrier remis en main propre et par courriel le jeudi 7 mai 2026.**

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h à partir de la journée du 12 mai 2026**

Monsieur le Maire, Mr Mme le Président du CCAS, Madame la directrice D'établissement

Le présent courrier constitue un préavis de grève pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale de l'établissement que vous présidez, l'Ehpad de la Chanterie à Coulans sur Gée.

Ce préavis court durant 5 jours ouvrés, et fixe une première journée de grève de 0h à 24h **Le 12 mai 2026, qui pourra être reconductible le 13 mai, le 14 mai, le 15 mai, le 16 mai, le 17 mai, le 18 mai, et le 19 mai.**

**Il s'agit d'un mouvement de protestation des agents de votre établissement concernant leurs conditions de travail qui ne cessent de s'aggraver sans que des mesures adaptées soient prises.**

**Exposé de la situation** : Une alerte sur leurs conditions de travail a été faite au travers d'une saisine du FSSST (Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de travail) du CDG72 pour qu'une enquête sur les conditions de travail soit diligentée.

**La situation est suffisamment grave pour que cette dernière soit acceptée avec caractère d'urgence en séance F3SCT du Centre de Gestion de la Sarthe du 28 avril 2026:**

Cela fait plusieurs semaines que de nombreux agents de la collectivité citée sont mobilisés pour dénoncer les conditions de travail et les décisions managériales qu'ils subissent et qui impactent directement leur vie personnelle et professionnelle, ainsi que la vie quotidienne des résidents de cet établissement.

Il s'agit d'une alerte collective, une sorte de SOS qui nous a été lancé ces dernières semaines par le personnel et que nous avons pu confirmer encore plus lors d'une réunion d'information syndicale le 7 mai 2026, que vous avez d'ailleurs eu du mal à faciliter malgré vos obligations statutaires.

Depuis plusieurs mois, les agents et en particulier le personnel soignant subissent des conditions de travail fortement dégradées, marquées par un climat de tension, de pression et de souffrance au travail. Plusieurs membres de l'équipe évoquent un sentiment de maltraitance institutionnelle.

Face à cette situation, le personnel à bout a récemment engagé par lui-même des actions collectives pour faire entendre ses revendications, notamment par l'affichage de banderoles dénonçant les conditions de travail et la mise en danger des résidents.

**Ce "Ras le bol" de personnels pourtant dévoués à assurer un service public digne dans des conditions difficiles auprès des résidents est associé à une liste non exhaustive de causes à effets:**

- A la gestion discontinue des plannings des personnels : si ces derniers sont construits pour assurer un service fiable, ils sont toujours imposés à effectif minimum à la dernière minute, entraînant une surcharge constante de travail sur les équipes.
- Cette tension crée forcément un manque de personnel qui entraîne une spirale négative:
- des agents ASH (aide soignant hospitalier) sont détachés du service soins pour pallier le manque de personnels ménage/linge et de surcroît des absences non remplacées sur les postes de soins.
- De la même façon, du fait du non-remplacement d'un agent technique, le personnel soignant peut être appelé pour réaliser en plus de leur travail des tâches de manutention et autres.
- des agents soignants sont appelés la veille ou le matin voire même 24h avant le jour qu'on leur impose de travailler hors planning.
- Il est fait état du rappel fréquent durant la nuit d'agent pour revenir travailler pour pallier le désordre.
- Du coup de trop nombreux arrêts de travail liés à cette situation, jusqu'à 5 Aides-soignantes de jour et de nuit et 2 infirmières de nuit en avril qui ne sont pas remplacées. En mai 3 soignants quittent la structure.
- Il est fait état d'appels en direction d'agents en arrêt maladie pour connaître leur date de reprise de travail, certains se sentant obligés de reprendre malgré leur état, et malgré le retrait du travail formalisé par leur médecin.
- Il est fait état d'agents assurant leur mission seuls.
- Il est fait état du non remplacement des infirmières (IDE) durant leurs arrêts de maladie mais aussi durant leurs congés.

Tout ceci entraîne :

- Des semaines, des week-ends, et des jours fériés sans IDE sans aucune information diffusée auprès des familles et des résidents
- Des Aides Soignantes (AS) et Accompagnantes Éducatives et Sociales (AES) qui doivent faire la distribution des traitements le midi et le soir en plus de leur charge de travail.
- Des AS et AES sont amenées par décharge hiérarchique à administrer des collyres médicamenteuses et des préparations aérosols aux résidents ce qui est un acte infirmier illégal.
- Des agents qui perçoivent des salaires avec des oublis réguliers.

**De plus, des règles fondamentales relatives à l'hygiène et à la sécurité des personnels ne sont pas respectées, notamment:**

- L'absence de vestiaires genrés.
- L'absence de douche.
- Un téléphone d'astreinte de direction injoignable.

**Voici les revendications principales des agents pour dépasser cette situation et notamment:**

- Le renforcement du personnel pour sortir en priorité du principe de l'effectif minimal systématique et des modifications intempestives de planning.
- Le renforcement du personnel pour pallier à l'absence de ressources non pourvues (d'agent technique de maintenance etc...)
- La reconnaissance de la pénibilité par filière des métiers exercés par la construction de sujétions particulières destinées à apporter plus de repos au personnel.
- Le respect des plannings et donc notamment des cycles de travail, des temps de récupération, des quotas d'heures journalier...
- Le respect de l'articulation entre vie professionnelle et personnelle par l'exercice d'un droit à la déconnexion (plus d'appels, de messages à toutes heures du jour et de la nuit, durant les congés et arrêt de maladie ou pas)
- Le respect des droits individuels à la liberté d'usage des moyens informatiques des agents en arrêtant de prendre connaissance de mail à leur insu en mettant en place une charte d'usage informant des règles établies après négociation d'un accord.
- La création de douche et de vestiaires genrés

**Nous restons en attente d'un premier rendez-vous de dialogue social qui est indispensable pour sortir de cette impasse qui touche au plus profond des conditions de travail, de sécurité au travail, de santé au travail et au-delà de vos agents pourtant dévoué(e)s au service public et qui nous contraint à déposer ce préavis de grève.**

**Ce préavis se veut reconductible et nous n'hésiterons pas à le renouveler autant que nécessaire tant qu'une sortie favorable ne sera pas trouvée et transcrite dans un protocole d'accord de sortie de grève, cela fait trop longtemps que cette situation perdure!**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Me M le président du CCAS, Mme la directrice d'établissement. l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Coordination Syndicale Départementale CSD CGT 72 ,

Son coordinateur

Christophe ARNAUDY